

Recherches sociographiques



Le projet sportif des organismes franco-ontariens et leurs revendications auprès du gouvernement provincial

Christine Dallaire

Volume 36, numéro 2, 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056954ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056954ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dallaire, C. (1995). Le projet sportif des organismes franco-ontariens et leurs revendications auprès du gouvernement provincial. *Recherches sociographiques*, 36(2), 243–263. <https://doi.org/10.7202/056954ar>

Résumé de l'article

L'auteure fait l'hypothèse que le projet sportif franco-ontarien reflète le projet de société de la minorité francophone de l'Ontario puisqu'il s'inscrit dans le cadre du développement d'un réseau institutionnel au sein de la communauté, et qu'il offre des moyens d'accroître les possibilités d'interagir en français, entre francophones. Les organismes franco-ontariens qui interviennent dans le champ des activités physiques et sportives reprennent en plus le thème de l'autogestion; ils affirment que le développement de ce champ passe par sa prise en charge par les francophones. Dans cette quête d'autonomie, ils demandent l'appui de l'État et revendiquent du ministère du Tourisme et des Loisirs, qui gère les ressources nécessaires à leurs projets, ce qu'ils considèrent leur revenir de droit. Dans ce champ d'action politique se manifestent les relations de pouvoir entre les organismes franco-ontariens, qui tentent d'assurer le maintien de la communauté franco-ontarienne par le développement des activités physiques et sportives, et le gouvernement provincial, qui contrôle les ressources nécessaires à la réalisation de leur projet.

LE PROJET SPORTIF DES ORGANISMES FRANCO-ONTARIENS ET LEURS REVENDEICATIONS AUPRÈS DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Christine DALLAIRE

L'auteure fait l'hypothèse que le projet sportif franco-ontarien reflète le projet de société de la minorité francophone de l'Ontario puisqu'il s'inscrit dans le cadre du développement d'un réseau institutionnel au sein de la communauté, et qu'il offre des moyens d'accroître les possibilités d'interagir en français, entre francophones. Les organismes franco-ontariens qui interviennent dans le champ des activités physiques et sportives reprennent en plus le thème de l'autogestion; ils affirment que le développement de ce champ passe par sa prise en charge par les francophones. Dans cette quête d'autonomie, ils demandent l'appui de l'État et revendiquent du ministère du Tourisme et des Loisirs, qui gère les ressources nécessaires à leurs projets, ce qu'ils considèrent leur revenir de droit. Dans ce champ d'action politique se manifestent les relations de pouvoir entre les organismes franco-ontariens, qui tentent d'assurer le maintien de la communauté franco-ontarienne par le développement des activités physiques et sportives, et le gouvernement provincial, qui contrôle les ressources nécessaires à la réalisation de leur projet.

Personne, à l'exception de JEAN et SYLVESTRE (1990), ne s'est consacré à une recherche systématique sur la pratique des activités physiques et sportives chez les Franco-Ontariennes et les Franco-Ontariens. Pourtant, tel que démontré dans *Nos athlètes*, un livre qui trace les grandes lignes de la participation sportive en Ontario français depuis le XIX^e siècle, la pratique sportive est une réalité franco-ontarienne qui contribue à la vitalité de la communauté. Il y a lieu d'explorer ce champ social pour mieux comprendre la dynamique de la communauté et ses stra-

tégies d'accèsion à l'autonomie et pour évaluer la contribution potentielle de ce domaine à l'épanouissement de la communauté.

La communauté franco-ontarienne est un groupe minoritaire qui lutte pour son épanouissement au sein de la société ontarienne. Sa survie est liée à son développement communautaire. C'est du moins ce qu'indiquent les travaux de BRETON (1983, 1985), selon qui, les Franco-Ontariennes et les Franco-Ontariens s'intègrent à la vie sociale de la communauté dans la mesure où cette dernière se dote d'un système social dynamique qui peut susciter leur désir d'y participer. Les organismes franco-ontariens qui agissent dans le champ social de l'activité physique et du sport, font partie de ce système social. Ils veulent contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des francophones de la province et tentent de jouer un rôle important dans le processus de maintien de la communauté en adoptant des stratégies qui visent la réalisation de l'autonomie institutionnelle.

La communauté franco-ontarienne tente donc de s'organiser de façon plus systématique dans ce champ des activités physiques et sportives afin d'encadrer les relations sociales des francophones au sein d'une structure communautaire autonome, afin de s'assurer que la participation de ses membres aux activités physiques et sportives se fasse au sein d'institutions franco-ontariennes, de consolider la structure sociale franco-ontarienne dans ce champ d'activités et d'atteindre une certaine autonomie. Pour ce faire, elle recherche un appui particulier de la part du gouvernement ontarien. Les organismes de la communauté qui interviennent dans ce domaine revendiquent l'accès aux ressources contrôlées par le gouvernement provincial, en particulier par le ministère de la Culture, du Tourisme et des Loisirs.

Notre étude tente de comprendre comment se jouent les luttes entre la communauté franco-ontarienne et la structure gouvernementale responsable du champ des activités physiques et sportives. À cette fin, nous comparerons les revendications de la communauté franco-ontarienne dans ce domaine et à la politique du ministère du Tourisme et des Loisirs¹, responsable de ce champ d'action durant la période étudiée, c'est-à-dire de 1980 à 1994.

D'une part, nous voulons identifier les demandes de la communauté franco-ontarienne envers le gouvernement en matière d'activités physiques et sportives, car en exigeant son appui, les organismes franco-ontariens prétendent avoir un droit réel au support gouvernemental. Il s'impose donc d'identifier ce à quoi elle prétend avoir droit.

1. C'est en 1982 que le gouvernement ontarien crée le ministère du Tourisme et des Loisirs (MTL) avec le mandat, entre autres, de s'occuper des activités physiques et sportives. Bien que l'appareil gouvernemental fût modifié de nouveau en 1993 pour devenir le ministère de la Culture, du Tourisme et des Loisirs (MCTL), l'étude s'intéresse aux interventions du gouvernement entreprises par le ministère du Tourisme et des Loisirs, puisque c'est la structure gouvernementale qui est intervenue pendant presque toute la période étudiée et avec laquelle les organismes franco-ontariens ont transigé.

D'autre part, nous nous intéresserons à la politique du ministère du Tourisme et des Loisirs, c'est-à-dire aux interventions du gouvernement ontarien et aux principes qui encadrent ses démarches dans le domaine du sport et de l'activité physique et à l'égard de la communauté franco-ontarienne en général. Nous considérerons en particulier, la loi cadre sur les services gouvernementaux offerts en français adoptée en 1986 (Loi 8) et qui met en place des dispositions juridiques qui encadrent la politique du gouvernement ontarien dans ses rapports avec la communauté francophone. Cette loi crée un contexte politique où non seulement les services sont offerts en français, mais aussi où l'existence de la communauté francophone est reconnue sur le plan politique; elle exerce donc une influence sur les services que le ministère du Tourisme et des Loisirs offre aux francophones de la province.

La sociologie des relations ethniques et des minorités

Les sociologues qui s'intéressent aux collectivités francophones du Canada vivant en situation de minorité abordent le phénomène de l'ethnicité en tant que conséquence de relations d'inégalités produites et reproduites par la différence de pouvoir entre les groupes. L'adoption de cette nouvelle perspective pour l'étude des inégalités de pouvoir entre les groupes ethniques a conduit à l'émergence de la sociologie des groupes minoritaires. Plutôt que d'accepter l'ethnicité comme une caractéristique innée, les sociologues ont donc scruté le processus qui mène à l'identité ethnique et conçoivent l'ethnie comme critère de classification (SIMON, 1983). Ceux qui s'intéressent aux minorités francophones du Canada expliquent la dépendance des groupes ethniques, et conséquemment les relations entre ces groupes, en fonction de leur rapport à l'État.

Raymond BRETON (1964, 1983, 1985, 1989) a notamment marqué cette sociologie. Il a orienté son analyse sur les relations sociales à l'intérieur du groupe et sur le réseau institutionnel qui encadre les interactions entre individus d'une même communauté. Il attache une grande importance à la portée du sens d'appartenance partagé par les membres du groupe et à la cohésion communautaire. Ses écrits rappellent aussi les enjeux structurels de la survie des groupes ethniques.

Mettant l'accent sur l'autonomie des communautés culturelles, Breton a développé la théorie de la «complétude institutionnelle» (1964, 1983, 1985), notion qui a grandement influencé les travaux sur la communauté franco-ontarienne et, de façon plus générale, sur les collectivités francophones canadiennes vivant en milieu minoritaire (CARDINAL, LAPOINTE et THÉRIAULT, 1990). Ce concept, explique Breton (1964), renvoie à l'organisation sociale du groupe ethnique et à sa capacité de mobiliser des ressources en vue de se donner un réseau d'institutions. En ce qui a trait à la communauté franco-ontarienne, Breton (1985) s'est intéressé à sa situation de minoritaire. Selon lui, la collectivité francophone de l'Ontario connaît une certaine intégration et une mobilité aisée dans la société majoritaire. Comme ses frontières ethniques se traversent facilement, la communauté cherche

à les accentuer. Elle fait donc face au défi constant d'assurer l'épanouissement du groupe, d'intégrer les membres au sein de la communauté malgré la menace de l'assimilation. Pour contrer celle-ci, Breton (1985) affirme qu'il importe de faire valoir l'identité franco-ontarienne, de développer son sens d'appartenance à la communauté. Les Franco-Ontariens et les Franco-Ontariennes choisissent de s'intégrer à la structure sociale du groupe, car toute personne qui en fait partie de naissance peut s'en retirer. Donc, la survie de la communauté franco-ontarienne tient à sa capacité d'attirer les membres à l'aide d'une organisation sociale bien développée. En d'autres mots, la complétude institutionnelle est l'élément qui assurera le maintien de la communauté: «il s'agit du développement communautaire, de la création, de la continuité et du renouvellement d'un milieu de vie» (BRETON, 1985, p. 84).

La notion de complétude institutionnelle n'a jamais été appliquée à l'étude du sport et de l'activité physique. Pourtant, il s'agit d'un champ social important pour la valorisation et le maintien de l'identité culturelle (CHESKA, 1988; HARNEY, 1985; JARVIE, 1991; POOLEY, 1981; RENSON, DE KEGEL et SMULDERS, 1983). L'approche de Breton (1983, 1989) permet d'envisager la collectivité francophone de l'Ontario en tant que communauté politique agissant dans le but d'influencer la direction des affaires publiques en matière d'activités physiques et sportives. Ce champ d'action politique implique, d'une part, des organisations franco-ontariennes qui y interviennent; celles-ci peuvent soit être en conflit entre eux ou agir de concert selon leur intérêt dans le champ sportif. D'autre part, ce champ d'action politique comprend un ensemble de ressources, d'occasions d'actions et de défis. Or parmi les ressources utiles à la réalisation du projet sportif franco-ontarien certaines sont disponibles à l'intérieur de la communauté tandis que d'autres se trouvent à l'extérieur d'elle. Ainsi, l'action politique franco-ontarienne, pour consolider le réseau institutionnel et les activités communautaires dans le domaine du sport et de l'activité physique, doit non seulement viser les conditions internes du groupe, mais elle peut aussi tenter d'influencer les conditions extérieures, dont celles qui sont sous le contrôle du gouvernement ontarien.

En fait, le rapport entre les organismes franco-ontariens et le gouvernement ontarien consiste en un jeu de rapports bilatéraux de pouvoir et d'influence. Il s'agit d'une relation d'interdépendance où le gouvernement est en position dominante. Or Breton (1989) s'intéresse à la manière dont l'État tient compte de façon routinière des intérêts d'un groupe dans la conduite des affaires publiques, ce qu'il nomme «vesting of interests» (BRETON, 1989, p. 36). Il s'intéresse donc aux conditions dans lesquelles l'appareil étatique adopte ou maintient une politique visant à structurer ses relations avec les citoyens selon leur caractère ethnique plutôt, ou en plus, que selon un autre critère. Il conclut: «les intérêts que les institutions sociales reconnaîtront et chercheront à servir seront des intérêts associés à un ensemble de menaces ou de possibilités et qui seront mis de l'avant par des communautés aptes à mobiliser les ressources disponibles et à les convertir en influence sur les

centres de prise de décisions» (BRETON, 1989, p. 48)². L'enjeu pour les organisations franco-ontariennes qui se préoccupent du développement communautaire dans le champ des activités physiques et sportives tient donc à leur capacité de s'organiser sur le plan politique et de faire pressions sur le ministère du Tourisme et des Loisirs.

Notre étude tente de tenir compte, avant tout, du point de vue des organismes franco-ontariens. Elle porte d'abord sur les principales associations franco-ontariennes provinciales qui se préoccupent des activités physiques et sportives et qui représentent divers secteurs de la communauté auprès du ministère provincial responsable dans ce domaine. Il s'agit des cinq organismes suivants: l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), la Fédération des clubs sociaux franco-ontariens (FCSFO), le Centre d'information franco-ontarien sur le sport, la condition physique et le loisir (Franc-O-Forme)³, la Fédération des aînés francophones de l'Ontario (FAFO) et la Fédération des élèves du secondaire franco-ontarien (FESFO)⁴. Par ailleurs, nous avons étudié le ministère du Tourisme et des Loisirs afin de connaître la politique ontarienne dans le champ des activités physiques et sportives. D'autres ministères ontariens interviennent dans ce champ, mais celui du Tourisme et des Loisirs en a la responsabilité première.

C'est par une analyse qualitative de contenu que nous décrivons la position de ces intervenants à l'égard de l'activité physique et sportive: d'abord des documents des organismes franco-ontariens et du ministère, ensuite de textes d'entrevues auprès des dirigeants des organismes franco-ontariens afin de répondre à certaines interrogations suscitées lors de l'analyse documentaire ou encore pour obtenir des informations qui n'apparaissaient pas dans les documents⁵. La cueillette des données a été faite en deux temps selon la méthode utilisée, mais l'analyse des documents et celle des entrevues se sont entrecroisées.

Le projet sportif franco-ontarien

Depuis le début des années 1980, différents organismes franco-ontariens interviennent dans le champ social des activités physiques et sportives. Deux traits caractérisent les cinq organismes étudiés. D'abord, ce sont tous des organismes qui représentent la communauté franco-ontarienne, ou un sous-groupe de cette communauté, auprès des instances gouvernementales. Ils se décrivent comme porte-

2. Traduction de l'auteur.

3. En automne 1994, cet organisme a adopté l'appellation Centre d'information franco-ontarien sur le sport, l'activité physique et le loisir mais conserve Franc-O-Forme comme appellation courante.

4. Depuis avril 1994, l'organisme s'appelle «Fédération de la jeunesse franco-ontarienne», mais conserve toutefois l'acronyme FESFO.

5. L'annexe A présente la liste des entrevues et des interviewés. Dans ce texte, le renvoi aux entrevues identifie l'organisme franco-ontarien que représentent l'individu interviewé.

parole et ont des responsabilités à remplir en fonction de ce rôle (ACFO, 1991b; FESFO, 1993b; Franc-O-Forme, 1993; FAFO, sans date, a; FCSFO, 1988); ensuite ils manifestent tous une préoccupation à l'égard de l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne (ACFO, 1991b; FESFO, 1993b; FAFO sans date, b; BEAULIEU et LEMIRE, 1993; FCSFO, 1988). Leurs actions visent le développement de celle-ci par deux moyens : d'une part, la promotion de l'identité franco-ontarienne et de la langue française; d'autre part, le développement de la communauté par la participation à des activités en français, par les rencontres entre francophones, par la mise sur pied d'organismes et par la consolidation de son autonomie. Ces stratégies évoquent le concept de «complétude institutionnelle» de Breton (1964, 1983, 1985). En effet, ces organismes cherchent à instituer une structure sociale qui sera en mesure d'offrir aux membres la possibilité de «vivre en français» et de les intégrer dans la communauté. Ils cherchent aussi à atteindre une certaine autonomie institutionnelle, c'est-à-dire qu'ils considèrent essentiel que les relations sociales entre francophones soient organisées et gérées par et pour eux.

Bien que les intervenants principaux aient changé au cours de la période étudiée, il appert que la conception de ce champ d'action ainsi que les motifs d'intervention sont demeurés les mêmes, peu importe l'organisme. Ceux-ci établissent un lien entre le champ des activités physiques et sportives et trois préoccupations principales. En premier lieu, ils affirment que ce champ social peut devenir un lieu d'assimilation à la société majoritaire si les francophones n'ont pas l'occasion de pratiquer le sport et l'activité physique dans un contexte francophone (ACFO, 1982d, 1983b, 1992a; BERTHIAUME, 1993; FCSFO-E1, 1994; FCSFO, 1991-1992; FESFO, 1993a; FESFO-E2, 1994). En deuxième lieu, les cinq organismes perçoivent ce champ d'action comme un lieu de relations sociales à développer pour affermir la complétude institutionnelle de la communauté. En particulier, certains soulignent qu'il importe que les organismes de la communauté prennent en charge les activités physiques et sportives afin d'offrir des activités adaptées aux besoins des francophones; à cette fin ils favorisent la mise sur pied de structures franco-ontariennes (ACFO, 1983c; FCSFO, 1988; Franc-O-Forme-E1, 1994). Cette deuxième composante du concept de complétude institutionnelle, l'existence de rapports sociaux entre francophones, ressort aussi de quelques entrevues où l'importance d'offrir des occasions d'interactions en français est réitérée (ACFO-E1, 1994; FESFO-E2, 1994). En troisième lieu, les organismes étudiés soutiennent que les activités physiques et sportives permettent d'améliorer la qualité de vie des Franco-Ontariennes et des Franco-Ontariens. Donc, ils s'intéressent à ce champ social non seulement pour les bénéfices de la communauté, mais aussi en raison des avantages qu'il offre à chaque individu, particulièrement l'amélioration de leur santé physique et mentale (ACFO, 1983c; FAFO, 1990; FCSFO-E1, 1994; Franc-O-Forme-E1, 1994).

Bref, les données de la présente étude révèlent que les organismes franco-ontariens partagent une vision commune de l'activité physique et du sport. Ils partagent le même projet sportif franco-ontarien : la consolidation de la complétude

institutionnelle de la communauté par le développement du champ de l'activité physique et sportive. Ils reprennent le projet global de société de la communauté franco-ontarienne: mettre sur pied un réseau institutionnel pour combler les besoins des francophones en matière d'activités physiques et sportives et ainsi atteindre l'autonomie de la communauté dans ce champ social. Les organismes prévoient aussi aviver le dynamisme de la communauté en offrant des occasions de pratique sportive dans un encadrement francophone. Il est question de renforcer le magnétisme franco-ontarien pour attirer les membres: «Pour qu'ils s'attachent à une communauté, il faut qu'il y ait quelque chose d'intéressant» (FESFO-E1, 1994). Le champ des activités sociales et sportives devient un lieu d'action pour la préservation de la langue française, caractéristique fondamentale de la communauté. Les aspirations des organismes franco-ontariens renvoient ainsi au concept de complétude institutionnelle tel que BRETON (1964, 1983, 1985) le développe.

Les initiatives franco-ontariennes visent une forme d'autogestion. Le développement de la communauté implique que les francophones se prennent en main, qu'ils se responsabilisent (Franc-O-Forme-E2, 1994; FESFO-E2, 1994). C'est ce que les organismes étudiés cherchent à faire par leurs diverses interventions. Toutefois, ils ne possèdent pas toutes les ressources nécessaires à la réalisation de l'autonomie de la communauté dans le champ des activités physiques et sportives. Ils cherchent donc à mobiliser d'une part les ressources disponibles chez des membres de la communauté et d'autre part, les ressources qui se trouvent à l'extérieur de celle-ci, notamment celles du gouvernement ontarien.

Les revendications franco-ontariennes

La communauté franco-ontarienne exerce peu d'influence sur le gouvernement provincial. Bien que la collectivité francophone et celui-ci soient dans une relation d'interdépendance, c'est le gouvernement qui domine le rapport. De même, dans le champ d'action politique des activités physiques et sportives, les organismes franco-ontariens se trouvent dans une position de dépendance à l'égard du ministère du Tourisme et des Loisirs puisque ce dernier gère des ressources qui sont essentielles à la réalisation du projet sportif franco-ontarien.

La collectivité francophone n'a peut-être pas beaucoup d'influence sur le gouvernement provincial, mais ce peu de pouvoir n'empêche pas ses membres d'avoir des attentes importantes à l'égard du gouvernement. C'est même parce que la communauté francophone se trouve dans une position minoritaire que les organismes exigent l'appui gouvernemental. Le ministère se voit ainsi assigner un rôle principal dans le développement de la communauté franco-ontarienne (Franc-O-Forme-E1, 1994). En effet, les organismes considèrent que le ministère du Tourisme et des Loisirs a la responsabilité «d'appuyer dans tous les sens du mot, que ce soit au niveau politique, ... que ce soit au niveau financier» (FESFO-E2, 1994), les projets des organismes franco-ontariens en fonction de leurs besoins et de leurs objectifs

(FESFO-E1, 1994; FAFO-E1, 1994). On espère donc le soutien du ministère pour assurer l'autogestion et l'autonomie de la communauté franco-ontarienne dans le champ des activités physiques et sportives (ACFO-E2, 1994). On s'attend même à ce que le gouvernement fasse la promotion des services en français (ACFO-E1, 1994). Mais, les organismes provinciaux de l'Ontario français ne veulent pas seulement l'appui étatique pour réaliser leurs propres objectifs, ils aspirent aussi à participer et à prendre une place au sein même de la structure étatique responsable des activités physiques et sportives.

Les réclamations des organismes se basent sur le principe de la justice sociale pour exiger la reconnaissance des droits des francophones, citoyens à part entière de la province, et pour réclamer leur juste part des ressources gérées par le gouvernement (ACFO-E2, 1994; ACFO-E1, 1994; FESFO-E1, 1994; FAFO-E1, 1994; Franc-O-Forme-E2, 1994). C'est dans cette perspective que la loi de 1986 sur les services en français (Loi 8) semble avoir un impact sur la perception et les attentes des organismes franco-ontariens: on s'attend à ce que le ministère remplisse ses obligations légales envers les francophones (ACFO-E1, 1994).

Or les principaux intervenants dans le champ franco-ontarien des activités physiques et sportives ont changé depuis le début des années 1980, et la plupart des représentants des organismes interviewés n'étaient pas en mesure de commenter l'apport de la Loi 8, puisqu'ils n'étaient pas actifs dans ces organismes avant son adoption. De même la documentation dans le domaine des activités physiques et sportives des organismes franco-ontariens ne fait aucune mention de l'influence de cette loi. Il est assez surprenant de constater que les organismes ne semblent pas s'appuyer sur cet outil politique pour légitimer et justifier leurs demandes. Pourtant, selon BEAUREGARD (1986), cette loi représente un moyen d'assurer l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne. Pour justifier leurs revendications, les organismes qui présentent des demandes au ministère du Tourisme et des Loisirs ne semblent pas invoquer le préambule de la loi qui reconnaît l'importance de préserver la spécificité de la communauté franco-ontarienne. L'effet éventuel de cette reconnaissance des droits culturels et linguistiques des francophones n'apparaît pas, ni dans les documents des organismes, ni dans les entrevues avec les intervenants.

Les documents privés et officiels des organismes franco-ontariens ainsi que les entrevues auprès de leurs représentants révèlent une position plutôt équivoque quant à leur degré de satisfaction à l'égard des interventions du gouvernement ontarien. D'une part, les organismes considèrent que les actions du ministère sont insuffisantes. Ils dénoncent l'iniquité envers les francophones qui ne bénéficient pas de leur juste part (ACFO, 1982d, 1983a, 1983b; FESFO-E1, 1994; Franc-O-Forme-E2, 1994) et ils reprochent au ministère de limiter son support à des priorités qui ne correspondent pas nécessairement aux besoins, aux objectifs et aux projets des francophones. Selon eux, il est parfois difficile ou impossible d'insérer les aspirations franco-ontariennes dans le cadre des objectifs ministériels (FAFO, 1991;

FAFO-E1, 1994; FESFO-E1, 1994; FCSFO-E1, 1994; FESFO-E2, 1994). La FAFO (1991) accuse le ministère de lui imposer «à la fois un carcan et une camisole de force». D'autre part, certains organismes reconnaissent recevoir un certain appui du ministère (FCSFO, 1989-1990; Franc-O-Forme-E1, 1994; Franc-O-Forme-E2, 1994; FAFO-E1, 1994; FESFO-E2, 1994) et notent quelques intentions louables vis-à-vis des francophones exprimées lors de la création du Comité consultatif franco-ontarien (Franc-O-Forme-E1, 1994; FESFO-E1, 1994). On souligne que le ministère répond favorablement, dans la mesure du possible, aux demandes de Franc-O-Forme en matière de programmes et de services (Franc-O-Forme-E2, 1994).

Mais, qui détermine ce qui est «possible» selon les conditions politiques et économiques? Pour ce qui est de la FESFO, elle a entamé un dialogue avec le ministère au moment de l'organisation des Jeux franco-ontariens et de la préparation d'un programme de formation pour le camp de «leadership» Bark Lake⁶ (FESFO-E2, 1994). Or, cette relation favorable entre la FESFO et le ministère ne fait que débiter, alors que ce n'est pas la première fois que l'organisme tente d'établir un tel rapport. Pourquoi les réponses du ministère sont-elles maintenant favorables? Pourquoi ne l'étaient-elles pas auparavant? Les organismes franco-ontariens perçoivent un certain engagement de la part du ministère quant aux droits de la collectivité francophone de la province, mais ils nuancent ce constat en soulignant que les interventions gouvernementales ne sont pas suffisantes.

Les organismes franco-ontariens qui interviennent dans ce champ d'action politique formulent deux types de demandes. En premier lieu, ils veulent obtenir des services en français de la part du ministère du Tourisme et des Loisirs (ACFO, 1983b, 1991a, 1992a; ACFO-E1, 1994; FESFO-E2, 1994; Franc-O-Forme, 1993); de plus, ils veulent que non seulement le ministère offre des services en français, mais aussi que ses services et ses programmes destinés aux francophones soient améliorés (ACFO, 1982b, 1982c, 1983d; FESFO-E2, 1994) et qu'ils soient de qualité égale à ceux dont profite la population anglophone (ACFO, 1983d). En deuxième lieu, les organismes franco-ontariens veulent obtenir des ressources de la part du ministère afin d'assurer la prise en charge des activités physiques et sportives par la communauté. Tous demandent au ministère de l'argent pour fonctionner ou des ressources financières pour la mise en œuvre de programmes et de projets (ACFO, 1982b, 1983b; BERTHIAUME, 1993; FAFO, 1990; FESFO-E1, 1994; Franc-O-Forme-E1, 1994; Franc-O-Forme-E2, 1994; FESFO-E2, 1994; FCSFO-E1, 1994; FAFO-E1, 1994), car ils considèrent important que les services et activités soient dirigés et encadrés par les francophones (ACFO, 1982b; FESFO-E2, 1994). Outre les ressources financières, l'ACFO (1982a, 1982b) juge aussi important que le mi-

6. Le ministère de la Culture, du Tourisme et des Loisirs s'occupe du Centre de formation au leadership de plein air de l'Ontario au camp Bark Lake. L'objectif de ce programme est d'offrir à des jeunes Ontariennes et Ontariens, âgés de 15 à 18 ans, une formation dans le domaine du camping et du plein air. Ce programme vise aussi à promouvoir le leadership dans le domaine du loisir.

nistère embauche des francophones qui pourraient intervenir en faveur de la communauté au sein de la fonction publique.

Les revendications franco-ontariennes peuvent être résumées ainsi: «Les Franco-Ontariens paient les impôts comme les autres. Ils sont une communauté de langue officielle, donc ils ont droit à des services gérés par eux et pour eux dans leur langue et avec leurs finances» (ACFO-E2, 1994). Les organismes veulent, d'un côté, obtenir des services en français et de l'autre côté, obtenir des sommes d'argent pour appuyer la réalisation de l'autonomie de la communauté dans ce champ d'activités. Ces demandes reflètent un désir de participer pleinement à la société ontarienne, notamment de bénéficier des services et ressources offertes par le ministère du Tourisme et des Loisirs; elles montrent aussi le désir d'obtenir davantage d'occasions d'interaction en français dans le champ des activités physiques et sportives au sein d'une structure communautaire indépendante. Ces demandes correspondent aux revendications franco-ontariennes générales telles que l'expliquent BRETON (1985) et JUTEAU et SÉGUIN-KIMPTON (1993). En effet, les organismes franco-ontariens tentent de promouvoir et de maintenir la spécificité de leur communauté à l'aide de structures et d'activités sportives francophones autonomes tout en cherchant à obtenir leur part entière des institutions sociales majoritaires.

Bien qu'ils présentent des demandes pour des services en français, ainsi que des soumissions pour l'obtention de ressources, ces organismes n'adoptent pas des rôles très revendicateurs auprès du ministère du Tourisme et des Loisirs. En fait, les organisations étudiées, à l'exception de l'ACFO au début des années 1980, revendiquent peu malgré leur mandat de porte-parole franco-ontarien auprès des instances gouvernementales; leur présence est plus ou moins effacée dans ce champ d'action politique. Pourtant, leurs perceptions du ministère révèlent qu'elles n'en sont pas nécessairement satisfaites. Pourquoi ne sont-elles pas plus actives sur le plan politique? Pourquoi n'exercent-elles pas davantage de pression?

Pour expliquer ce phénomène il faut d'abord reconnaître que le champ social du loisir et des activités physiques et sportives n'est pas un milieu très revendicateur. En Ontario français, «la communauté sportive n'a jamais été une communauté politiquement active» (Franc-O-Forme-E1, 1994). HARVEY et ses collègues (1987, 1993) ont constaté un «apolitisme» général chez les organismes et les individus qui interviennent dans ce champ social au Canada.

Un autre facteur qui peut affecter le nombre de demandes de la part des organismes franco-ontariens tient aux limites qu'imposent les objectifs gouvernementaux. Les organismes qui soumettent des demandes reconnaissent que leurs projets doivent rencontrer les critères de financement des programmes existants (Franc-O-Forme-E2, 1994; FCSFO-E1, 1994; FAFO-E1, 1994). Ils doivent donc adapter leurs projets pour qu'ils correspondent aux objectifs du gouvernement s'ils veulent obtenir un appui financier. Peu d'organismes ont les ressources nécessaires pour

faire des pressions auprès du ministère afin qu'il intervienne selon leurs propres besoins et priorités. En conséquence, les organismes peuvent soit présenter des projets qui s'insèrent dans le cadre des programmes du ministère, soit persévérer et revendiquer le support gouvernemental pour des projets qui ne correspondent pas nécessairement à ses priorités, ou encore ne pas faire de demande au ministère sachant que leurs projets ne répondent pas à ses objectifs.

Le peu d'action politique des organismes franco-ontariens auprès du ministère du Tourisme et des Loisirs est peut-être aussi dû au fait que les intervenants franco-ontariens qui semblent les plus actifs dans le champ des activités physiques et sportives ne sont apparus que récemment dans ce champ social. D'une part, la FESFO vient tout juste de s'impliquer d'une façon énergique par l'organisation des Jeux franco-ontariens et la préparation du programme «leadership» pour le camp de plein air Bark-Lake. D'autre part, ce n'est que depuis 1992 que les Franco-Ontariens sont responsables de la gestion de Franc-O-Forme dont le mandat, l'orientation et les interventions ont une étendue plus vaste depuis que la communauté franco-ontarienne en assume la direction. Il est donc possible que Franc-O-Forme soit encore en transition quant à l'exécution de ses nouvelles responsabilités.

Quant à l'ACFO et son Comité de mise en œuvre (CMO) du plan de développement global de la communauté franco-ontarienne, ils ne sont présentement pas des intervenants actifs dans le champ des activités physiques et sportives. Ils offrent leur appui politique aux organismes, sur demande seulement. S'ils n'exercent présentement pas plus de pression auprès du ministère du Tourisme et des Loisirs, c'est probablement parce que les organismes intéressés n'ont pas revendiqué leur appui. Comme ceux-ci, la FESFO et Franc-O-Forme, ne revendiquent pas activement dans le champ d'action politique, ils ne semblent pas demander, du moins pour l'instant, le support des organismes «parapluies» que sont l'ACFO et le CMO, d'autant moins que les activités physiques et sportives ne sont pas présentement une priorité de l'ACFO (ACFO-E1, 1994). Quant au CMO, il agit auprès des tables sectorielles du plan de développement global franco-ontarien pour faciliter la collaboration et l'action, mais, si les organismes responsables du secteur du sport, des loisirs, du conditionnement physique et de la vie active ne participent pas activement à la table sectorielle, quelles peuvent être les interventions du CMO?

Malgré l'existence d'un outil politique qui pourrait s'avérer important pour appuyer leurs revendications et leur projet d'autonomie, les organismes franco-ontariens du champ des activités physiques et sportives ne semblent pas intervenir activement sur la scène politique. Ils se limitent à présenter des demandes de ressources financières sans exercer de pression politique afin d'inciter le ministère à reconnaître leurs droits.

La politique du ministère du Tourisme et des Loisirs

Créé en 1982, le ministère du Tourisme et des Loisirs a un mandat relativement important à l'égard du loisir. Il doit promouvoir le loisir, stimuler l'économie à travers le développement du loisir, permettre à tous les Ontariens et Ontariennes de participer à des activités récréatives, physiques et sportives en fonction de leurs besoins et intérêts, fournir des ressources aux municipalités et aux organismes provinciaux et régionaux dans le domaine du sport, du conditionnement physique et du loisir (Minister of Tourism and Recreation, 1982). Le 4 février 1987, le gouvernement ontarien adopte un énoncé de politiques sur les loisirs communautaires dans lequel il définit la notion de loisir selon trois éléments centraux : la liberté de choisir, la pratique individuelle ou en groupe et l'enrichissement physique, émotif, psychologique, social et intellectuel (Ministère du Tourisme et des Loisirs, 1987, p. 5). L'énoncé de politique ne fait que formaliser les règles qui guident les actions du gouvernement ontarien dans le domaine du loisir. Il est toujours question de partenariat avec les organismes intéressés, notamment avec les organisations du secteur privé. De plus, les principes directeurs pour l'avenir des loisirs soulignent la nécessité de l'engagement des citoyens, le rôle central de la communauté, le statut du loisir en tant que service social essentiel et l'obligation de rendre les activités de loisir accessibles à tous les citoyens (Ministère du Tourisme et des Loisirs, 1987).

Pour comprendre l'attitude du ministère du Tourisme et des Loisirs à l'égard des francophones, il importe de décrire ses actions envers cette collectivité. Comme les organismes franco-ontariens réclament du gouvernement qu'il tienne compte des intérêts de l'Ontario français, quels sont les mécanismes et les processus que le ministère a mis en place à cette fin ? Mais avant de décrire les interventions axées spécifiquement sur la collectivité francophone, il faut préciser que, depuis la loi de 1986 sur les services en français, tous les programmes et les services du ministère et de la Division des Loisirs doivent être bilingues, c'est-à-dire que les informations et les ressources matérielles sont disponibles en français et en anglais, donc que non seulement les ressources documentaires sont disponibles en français, mais aussi, en principe, tous les programmes d'intervention. Par l'article 14 de cette loi, on a aussi imposé la création d'un poste de coordonnateur des services français au sein de chaque ministère (Gouvernement de l'Ontario, 1986). Quant à lui, le ministère du Tourisme et des Loisirs a de plus identifié environ 17 «postes désignés» au sein de sa fonction publique qui touchent directement ou indirectement au loisir et à l'activité physique et sportive. Ainsi, quelques postes sont occupés par des francophones ou des employés bilingues afin de mieux servir la communauté franco-ontarienne. À la Division des Loisirs, ces «postes désignés» se trouvent surtout dans les services à la clientèle ontarienne et, sauf quelques rares exceptions, ne se situent pas dans les échelons supérieurs de la fonction publique (Ministry of Culture, Tourism and Recreation, 1993).

En plus de se conformer à la loi de 1986, le ministère a aussi pris, depuis le début des années 1980, des initiatives dirigées spécifiquement vers la collectivité francophone. En 1979, il a commandé une étude sur le sport amateur, la condition physique et le loisir en vue d'augmenter le taux de participation et l'excellence. FISHER (1980), l'auteur du rapport, retient de ses discussions avec les représentants de la communauté francophone leur désir d'obtenir leurs propres programmes français, animés par des francophones selon leurs besoins afin de préserver leur langue et leur spécificité. Donc, déjà à cette époque, les francophones réclament des services en français et des ressources pour assurer leur autonomie dans le champ des activités physiques et sportives. Cependant, FISHER (1980) constate que les fonctionnaires responsables des activités physiques et sportives démontrent peu de propension à l'égard des demandes provenant de la collectivité francophone, puisque la priorité est accordée à d'autres éléments que les services à cette population. Cela illustre, selon JUTEAU-LEE (1983), la situation minoritaire de la communauté franco-ontarienne devant un appareil étatique contrôlé par un groupe ethnique dominant: le groupe gouvernemental a peu d'intérêt à se préoccuper des demandes et des projets de l'Ontario français (BRETON, 1989).

Ainsi, dès 1980, l'appareil gouvernemental responsable du champ des activités physiques et sportives est informé des revendications franco-ontariennes. Comment réagit-il? Ce n'est qu'en janvier 1985 qu'il s'est engagé de façon concrète en créant le Comité consultatif franco-ontarien sur le sport, la condition physique et les loisirs. Une des réalisations les plus importantes de ce comité a été de convaincre le ministère de fonder le Centre d'information franco-ontarien sur le sport et la condition physique, Franc-O-Forme (Ministry of Tourism and Recreation, 1990). Par la suite, en 1992, le ministère a transféré la direction de l'organisme à un conseil d'administration composé de représentants francophones. Malgré son indépendance administrative, Franc-O-Forme demeure cependant un organisme financé à même les deniers publics. Le gouvernement utilise donc les subventions offertes à «Initiative francophone» et les fonds de fonctionnement accordés à Franc-O-Forme pour intervenir auprès de la communauté franco-ontarienne. Le Comité consultatif franco-ontarien ainsi que les études portant sur les francophones, l'organisation d'un Forum et l'envoi d'une délégation franco-ontarienne aux Jeux de l'Acadie en 1993 ne sont pas que des dépenses mais aussi des outils d'exhortation. Enfin, avec son programme de financement établi en 1991, le ministère utilise la réglementation des dépenses pour favoriser la participation des francophones aux activités physiques et sportives, la communauté franco-ontarienne étant un des huit groupes prioritaires identifiés pour les fins du financement des loisirs tant par les organismes provinciaux que par les collectivités.

Ces exemples démontrent que le ministère utilise différents outils pour appuyer ses objectifs et sa politique dans le champ des activités physiques et sportives à l'égard des francophones. Cependant, il n'a pas formalisé ses intentions dans un texte précis. Autrement dit, le gouvernement semble préoccupé d'offrir des services

à la communauté franco-ontarienne en matière de loisirs depuis le début des années 1980, tel que démontré dans la préparation d'ébauches de politiques (Ministère du Tourisme et de Loisirs de l'Ontario, 1992; Ministry of Culture and Recreation, 1980; Ministry of Culture, Tourism and Recreation, 1994), mais il n'a encore adopté aucune politique officielle.

Le projet sportif francophone et la politique ontarienne du loisir

La description de la logique d'intervention du ministère responsable des activités physiques et sportives permet de situer le projet sportif des organismes franco-ontariens dans le contexte provincial. Il existe à la fois des similitudes et des différences entre la conception des activités physiques et sportives exprimée par les organismes franco-ontariens et celle du gouvernement ontarien. D'abord, les organismes franco-ontariens et le ministère du Tourisme et des Loisirs partagent une idéologie semblable quant au lien fondamental entre le loisir et les activités physiques et sportives (ACFO, 1982a; FCSFO, 1988; FESFO-E2, 1994; FESFO-E1, 1994; Franc-O-Forme, 1993; Gouvernement de l'Ontario, 1991). Ils partagent aussi la même conception de ce champ d'activités commun aux organismes franco-ontariens et au gouvernement provincial quant à l'apport des activités physiques et sportives à l'amélioration de la qualité de vie des individus et l'affermissement de la vie communautaire (Fédération des parcs et des loisirs de l'Ontario [FPLO] et ministère du Tourisme et des Loisirs, sans date). Par contre, une distinction importante au niveau des avantages attribués à ce champ d'activités sépare la communauté franco-ontarienne et le ministère du Tourisme et des Loisirs. Alors que la première favorise la pratique sportive pour consolider la communauté franco-ontarienne en se retirant davantage des activités de la société majoritaire pour mieux vivre leur différence, le ministère du Tourisme et des Loisirs favorise l'intégration de tous les individus à la société ontarienne par l'entremise de la participation sportive pour atténuer les différences sociales, culturelles et linguistiques (FPLO et ministère du Tourisme et des Loisirs, sans date; Sport Ontario, 1992). Les francophones cherchent à renforcer les frontières ethniques en vue de lutter contre l'assimilation, le gouvernement cherche à mettre tous les groupes minoritaires sur un pied d'égalité. Le sport pour ce dernier est un outil d'homogénéisation culturelle, ce qui n'est pas compatible avec le projet franco-ontarien. Le ministère est aussi animé par une préoccupation d'économie et de régulation sociale qui n'apparaît pas chez les organismes franco-ontariens.

Globalement, les stratégies qu'entreprennent les organismes de la communauté franco-ontarienne semblent s'inscrire dans la politique ontarienne. Les francophones veulent prendre en charge les activités physiques et sportives pour offrir des occasions de participation qui répondent à leurs besoins particuliers; le gouvernement ontarien encourage l'implication des organismes et des individus; le ministère responsable veut établir des partenariats avec les organismes communautaires de sorte

qu'il puisse préserver son rôle de facilitateur et de promoteur, il ne veut pas organiser les activités comme telles, il limite son intervention à l'offre d'un appui pour la mise sur pied de programmes et la fourniture de services. La quête d'autonomie des organismes franco-ontariens semble donc compatible avec la politique gouvernementale. Toutefois, la description de l'évolution des interventions du gouvernement provincial démontre que ce dernier est de plus en plus porté à réglementer le champ des activités physiques et sportives et à ne donner son appui que dans la mesure où les actions proposées répondent à ses conditions. Il ne suffit pas pour un organisme de vouloir offrir un service à un groupe particulier selon les besoins identifiés par le groupe, il lui faut aussi intervenir en fonction des objectifs prioritaires du gouvernement s'il veut obtenir son support. En fin de compte, le projet sportif des organismes franco-ontariens suit une direction similaire à la politique gouvernementale, mais il existe certains écarts. Les priorités franco-ontariennes ne sont pas nécessairement celles du ministère du Tourisme et des Loisirs.

La comparaison des revendications franco-ontariennes et des interventions de l'État révèle d'abord que les demandes émises par les organismes franco-ontariens correspondent à celles qui furent identifiées dans les études mandatées par le ministère responsable. Depuis le début des années 1980, celui-ci reçoit les mêmes demandes pour des services en français et pour l'accès aux ressources susceptible d'assurer l'autogestion de ce champ d'activité par la communauté franco-ontarienne. Cependant, ce n'est qu'en 1985, après trois années d'action politique par les représentants franco-ontariens, que le premier geste gouvernemental important est posé avec la création du Comité consultatif franco-ontarien. Fait à noter, cette intervention survient avant l'adoption de la loi cadre sur les services en français. Des impressions des organismes franco-ontariens qui interviennent de près auprès du ministère et de la description des démarches que celui-ci a entreprises au cours des années 1980 et début 1990, il ressort que le ministère agit maintenant de façon un peu plus favorable aux demandes franco-ontariennes. Au moins, il exprime une intention positive, ce qui, en soi, est intéressant puisque les organismes franco-ontariens qui se préoccupent du sport et de l'activité physique ne sont pas actifs sur le plan politique. Est-ce que la nouvelle approche du ministère est une conséquence de l'influence du Comité consultatif? Est-ce en raison d'une plus grande ouverture du contexte politique ontarien aux revendications franco-ontariennes? Est-ce l'influence de la Loi 8 qui pousse le ministère à s'engager à mieux servir la population francophone?

Le Comité consultatif franco-ontarien du ministère du Tourisme et des Loisirs représente un des types de structure décrits par BRETON (1989), que met en place le gouvernement pour tenir compte des intérêts des groupes ethniques sur une base régulière. C'est un mécanisme important pour les organismes franco-ontariens puisque le ministère en a fait le représentant officiel de l'Ontario français. Il s'agit d'une structure dont peuvent se servir les organismes franco-ontariens pour exercer des pressions, ce qu'a fait la FESFO pour obtenir des fonds pour réaliser les Jeux

franco-ontariens. Franc-O-Forme représente un autre type de mécanisme du gouvernement qui permet de tenir compte des intérêts des francophones. Créée originalement comme organisme paragouvernemental, cette agence est toujours subventionnée par le ministère et semble encore poursuivre des objectifs tenant aux obligations du gouvernement envers la population francophone, malgré son indépendance administrative récente. Un troisième mécanisme qu'utilise le ministère du Tourisme et des Loisirs pour tenir compte des intérêts franco-ontariens est le recrutement de francophones au sein de la fonction publique pour remplir les «postes désignés» (BRETON, 1989).

Comme les organismes franco-ontariens revendiquent que le gouvernement prenne en considération leurs projets et que le ministère du Tourisme et des Loisirs a justement créé des processus pour tenir compte des intérêts franco-ontariens, il semble que la politique du ministère relative aux francophones devrait être compatible à leurs demandes. C'est du moins ce que semblent indiquer les processus mis en place, notamment le Comité consultatif, le financement de Franc-O-Forme, et le recrutement de fonctionnaires francophones. Cependant, il faut se demander quelle est l'efficacité de ces mécanismes? Par exemple, jusqu'à quel point le Comité consultatif représente-t-il les préoccupations de la communauté franco-ontarienne? Quel genre de ressources et d'outils sont mis à sa disposition? Par la simple création du Comité consultatif franco-ontarien, sans l'octroi des ressources nécessaires pour accomplir sa tâche adéquatement, le ministère pourrait prétendre avoir rempli ses obligations à l'égard de la collectivité francophone. Il aurait démontré ses intentions. D'ailleurs, selon la limite de la loi de 1986 sur les services en français, le gouvernement doit simplement démontrer que «toutes les mesures raisonnables ont été prises et que tous les projets raisonnables ont été élaborés afin de faire respecter la présente loi» (Gouvernement de l'Ontario, 1986, p. 7).

BRETON (1989) souligne que le gouvernement ne s'engagera à répondre aux demandes des groupes que dans la mesure où ces derniers exerceront suffisamment de pression pour le forcer à agir. Donc, à moins que la communauté franco-ontarienne n'utilise les mécanismes existants, notamment le Comité consultatif franco-ontarien, ces structures auront peu d'influence sur les décisions du ministère. Pour que les intérêts des francophones soient véritablement pris en considération lors de l'élaboration des programmes et de l'allocation des ressources, il importe que la collectivité francophone appuie le Comité consultatif franco-ontarien. Le gouvernement a fait certaines démarches qui, selon ses objectifs, seraient suffisantes. Encore faut-il que les francophones revendiquent et exercent des pressions pour que leurs intérêts soient réellement considérés. Bref, la communauté franco-ontarienne doit s'appropriier ces outils afin d'influencer l'intervention du ministère. Ainsi, pour obtenir davantage de ressources, les organismes franco-ontariens doivent exercer plus de pression, soit par le moyen et les mécanismes existants, soit par la revendication de nouveaux mécanismes.

Le ministère du Tourisme et des Loisirs a mis en place certains outils qui démontrent sa préoccupation à l'égard des intérêts franco-ontariens. Toutefois, l'appareil étatique traite les demandes des Franco-Ontariens comme des « besoins » de la population francophone alors que les organismes franco-ontariens revendiquent des « droits »; ils considèrent que leurs droits légitimes ne sont pas suffisamment reconnus au sein du ministère, qu'ils n'ont pas accès aux ressources auxquelles ils ont « droit ». Il s'agit d'une distinction fondamentale entre l'approche des organismes franco-ontariens et celle du ministère. Conséquemment, les organismes franco-ontariens doivent exercer davantage de pression pour influencer ce dernier. Mais la loi de 1986 sur les services en français qui justement pourrait servir d'outil politique pour appuyer les revendications franco-ontariennes ne semble pas faire partie de la stratégie des organismes qui interviennent dans le champ des activités physiques et sportives. Ceux-ci ont-ils suffisamment compris l'importance et l'utilité de cette loi? Est-ce parce qu'ils n'ont pas encore vraiment établi de stratégies qu'ils ne revendiquent pas activement auprès du ministère responsable de ce champ d'activité? Est-ce parce que les pouvoirs accordés par la loi sont trop limités? Est-ce parce que la communauté n'a pas l'habitude d'intervenir sur la scène politique provinciale?

*
* *

L'analyse révèle que le projet sportif franco-ontarien reflète le projet de société de la minorité francophone de l'Ontario en se situant dans le cadre du développement d'un réseau institutionnel au sein de la communauté, ainsi qu'en offrant un potentiel d'accroissement des possibilités d'interagir entre francophones, en français. Les organismes franco-ontariens qui interviennent dans le champ des activités physiques et sportives reprennent aussi le thème de l'autogestion; ils affirment que le développement de ce champ passe par sa prise en charge par les francophones. L'analyse explicite donc les relations de pouvoir entre les organismes franco-ontariens, qui tentent d'assurer le maintien de la communauté franco-ontarienne par le développement des activités physiques et sportives, et le gouvernement provincial, qui contrôle des ressources nécessaires à la réalisation de leur projet.

Il serait important de poursuivre la recherche en adoptant la perspective du groupe minoritaire afin de mieux saisir la perception qu'il a de son rapport avec le gouvernement provincial. Comment les organismes franco-ontariens expliquent-ils l'écart entre leurs revendications et les interventions du ministère du Tourisme et des Loisirs? Il serait aussi utile de continuer l'examen de leurs stratégies afin de mieux comprendre leur inactivité sur la scène politique malgré l'existence d'outils et de mécanismes et leur insatisfaction à l'égard des interventions gouvernementales.

Alors que la loi de 1986 sur les services en français paraissait un appui central, elle s'est révélée ne pas être pertinente quant aux rapports les entre francophones et le gouvernement ontarien en matière d'activités physiques et sportives. L'analyse

ne permet pas de déterminer son influence sur les relations de pouvoir entre les organismes franco-ontariens et le gouvernement provincial dans ce champ d'action politique. En effet, les données recueillies auprès des intervenants franco-ontariens sont marquées par l'absence de référence à cette loi cadre. Les intervenants interrogés n'y ont pas fait allusion pour décrire les obligations du gouvernement ou pour appuyer leurs revendications. Serait-ce parce qu'ils ne la connaissent pas suffisamment? Il y aurait lieu d'interroger les dirigeants des organismes sur des stratégies qu'ils emploient afin de formuler et d'appuyer leurs revendications.

Christine DALLAIRE

BIBLIOGRAPHIE

- Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), *Note de service : à tous les conseillers régionaux* 1982a *de l'ACFO*, Archives du Centre de recherche en civilisation canadienne-française (C2 / 599 / 3, ACFO), Ottawa, Université d'Ottawa.
- Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), *Plan d'action 1983. Secteur « Loisirs »*, Archives 1982b du Centre de recherche en civilisation canadienne-française (C2 / 599 / 3 ACFO), Ottawa, Université d'Ottawa.
- Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), *Rapport loisirs à l'Assemblée générale*, Archives 1982c du Centre de recherche en civilisation canadienne-française (C2 / 606 / 11 ACFO), Ottawa, Université d'Ottawa.
- Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), *Des loisirs pour nous*. Rapport d'étape présenté 1982d au Congrès de l'ACFO et à l'atelier sur les loisirs, par Guy ROULEAU, conseiller en loisirs, Ottawa, Archives du Centre de recherche en civilisation canadienne-française (C2 / 606 / 11 ACFO), Ottawa, Université d'Ottawa.
- Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), *Communiqué ACFO, 24 février 1983*, Archives 1983a du Centre de recherche en civilisation canadienne-française (C2 / 599 / 3 ACFO), Ottawa, Université d'Ottawa.
- Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), *Des jeux franco-ontariens*. Document de travail 1983b du Comité des Jeux franco-ontariens mis sur pied par l'ACFO, Archives du Centre de recherche en civilisation canadienne-française (C2 / 599 / 3 ACFO), Ottawa, Université d'Ottawa.
- Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), *Des loisirs pour les travailleurs et les travail-* 1983c *leuses*, Archives du Centre de recherche en civilisation canadienne-française (C2 / 606 / 12 ACFO), Ottawa, Université d'Ottawa.
- Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), *Groupe provincial de ressources pour le déve-* 1983d *loppement des loisirs dans des régions de l'Ontario français*, Archives du Centre de recherche en civilisation canadienne-française (C2 / 606 / 12 ACFO), Ottawa, Université d'Ottawa.
- Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), *Notre place ... Aujourd'hui pour demain. Plan* 1991a *de développement global de la communauté franco-ontarienne 1992-1997*, Vanier, Association canadienne-française de l'Ontario.
- Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), *Un Canada à redéfinir : La francophonie ontarienne à l'heure des choix*, Vanier, Association canadienne-française de l'Ontario.

- Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), *Notre place ... Aujourd'hui pour demain*. 1991c *Deuxième rapport intérimaire*. Plan de développement de la francophonie ontarienne, Ottawa, Association canadienne-française de l'Ontario.
- Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), *Notre place... Aujourd'hui pour demain. Plan de développement global de la communauté franco-ontarienne 1992-1993*. Rapport de la 1^{re} rencontre extraordinaire de concertation, Vanier, Association canadienne-française de l'Ontario.
- BEAULIEU et LEMIRE associées, *Planification stratégique 1993-1997 de Franc-O-Forme*, Ottawa, Centre d'information franco-ontarien sur le sport, l'activité physique et le loisir.
- BEAUREGARD, Rémy, «Le support gouvernemental et l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne» *Revue du Nouvel Ontario*, 8: 145-149.
- BERTHIAUME, Guy, *Le projet des Jeux franco-ontariens. Un investissement dans notre jeunesse et une affirmation visible de notre fierté*, Étude réalisée pour le Comité consultatif franco-ontarien sur le sport, la condition physique et les loisirs par un membre du Conseil d'administration de Franc-O-Forme, Ottawa, Centre d'information franco-ontarien sur le sport, l'activité physique et le loisir.
- BRETON, Raymond, «The vesting of ethnic interests in state institutions», dans: J. S. FRIDERES (dir.), 1989 *Multiculturalism and intergroup relations*, Westport, Connecticut, Greenwood Press, 35-55.
- BRETON, Raymond, «Institutional completeness of ethnic communities and personal relations of immigrants», *American Journal of Sociology*, 70: 193-205.
- BRETON, Raymond, «La communauté ethnique, communauté politique», *Sociologie et sociétés*, XV, 2: 1983 23-37.
- BRETON, Raymond, «L'intégration des communautés francophones hors Québec dans des communautés de langue française», *Revue de l'Université d'Ottawa*, LV, 2: 77-90.
- CARDINAL, Linda, Jean LAPOINTE et J.-Yvon THÉRIAULT, *État de la recherche sur les communautés francophones hors Québec (1980-1990)*, Ottawa, Université d'Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française.
- CHESKA, Alyce Taylor, «Ethnicity, Identity, and Sport: The Persistence of Power», *International Review for the Sociology of Sport*, XXIII, 2: 85-94.
- Fédération des aînés francophones de l'Ontario (FAFO), *Du berceau au berceau des souvenirs*, Ottawa, Sans date, Fédération des aînés francophones de l'Ontario.
- a
- Fédération des aînés francophones de l'Ontario (FAFO), *FAFO*, Ottawa, Fédération des aînés franco-
Sans date, phones de l'Ontario.
- b
- Fédération des aînés francophones de l'Ontario (FAFO), *Projet de conditionnement physique continu des aîné(e)s soumis au ministère du Tourisme et des Loisirs par la FAFO*, Ottawa, Fédération des aînés francophones de l'Ontario.
- Fédération des aînés francophones de l'Ontario (FAFO), *Lettre de A. Lécuyer, président de la FAFO à Dennis Ing, Consultant au ministère du Tourisme et des Loisirs*, Ottawa, Fédération des aînés francophones de l'Ontario.
- Fédération des Clubs sociaux franco-ontariens (FCSFO), *Statuts et règlements de la Fédération des Clubs sociaux franco-ontariens*, Hamilton, Fédération des Clubs sociaux franco-ontariens.

- Fédération des Clubs sociaux franco-ontariens (FCSFO), *Rapport d'activités. (Rapport de la coordonnatrice provinciale, Rapport du directeur sportif. Rapport du président général)*, Hamilton, Fédération des Clubs sociaux franco-ontariens.
- Fédération des Clubs sociaux franco-ontariens (FCSFO), *La Fédération des Clubs sociaux franco-ontariens. Planification annuelle 1991-1992*, Hamilton, Fédération des Clubs sociaux franco-ontariens.
- Fédération des élèves du secondaire franco-ontarien (FESFO), *Des jeux... qui nous rassemblent ! « Performance, coopération, fierté », formule proposée pour l'organisation de jeux franco-ontariens spéciaux*, Vanier, Fédération des élèves du secondaire franco-ontarien.
- Fédération des élèves du secondaire franco-ontarien (FESFO), *Programmation annuelle. 80-13. 80-14*, 1993b Vanier, Fédération des élèves du secondaire franco-ontarien.
- Fédération des parcs et des loisirs de l'Ontario (FPLO) et ministère du Tourisme et des Loisirs, *Cata-Sans date logue : Des avantages des parcs et des loisirs*, Toronto, Gouvernement de l'Ontario.
- FISHER, Douglas, *The policy and programs of the Ontario government for recreation, sport and fitness*, 1980 Toronto, Ministry of Culture and Recreation, Government of Ontario.
- FRANC-O-FORME, « Mais qu'est-ce que Franc-O-Forme ? », *Soyez du nombre !*, I, 1: 2. 1993
- Gouvernement de l'Ontario, *Loi de 1986 sur les services en français*. Loi de l'Ontario de 1986. Chapitre 1986 45, Toronto, Gérard J.M. Raymond, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario.
- Gouvernement de l'Ontario, *Répertoire des services offerts au public*. 2^e édition, Toronto, Gouvernement de l'Ontario.
- HARNEY, Robert F., « Homoludens and Ethnicity », *Polyphony: The Bulletin of the Multicultural History Society of Ontario*, VII, 1: 1-12.
- HARVEY, Jean, « La politique et l'activité physique dans un État-providence en crise », *Intracom*, 19: 1987 1-4.
- HARVEY, Jean, Jacques DEFRANCE et Rob BEAMISH, *Culture politique, structure étatique et politique du sport : L'analyse comparative de la dynamique entre l'État et les organisations sportives*. Communication présentée au Congrès « Sport, Culture, Tradition », Agde, France. (Non publié.)
- JARVIE, Grant, « Introduction », dans : Grant JARVIE (dir.), *Sport, Racism and Ethnicity*, London, Falmer Press, 1-6.
- JEAN, Sylvic et Paul-François SYLVESTRE, *Nos athlètes : premier panorama*, Ottawa, Éditions L'Interligne.
- JUTEAU, Danielle et Lise SÉGUIN-KIMPTON, « La collectivité franco-ontarienne : structuration d'un espace symbolique et politique », dans : Cornelius J. JAENEN (dir.), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 264-304.
- JUTEAU-LEE, Danielle, « Les autres "ethniques" », *Sociologie et sociétés*, XV, 2: 3-8. 1983a
- JUTEAU-LEE, Danielle, « La production de l'ethnicité ou la part réelle de l'idéal », *Sociologie et sociétés*, 1983b XV, 2: 39-54.
- JUTEAU-LEE, Danielle et Jean LAPOINTE, « From French Canadians to Franco-Ontarians and Ontarois: New Boundaries, New Identities », dans : Jean Leonard ELLIOT (dir.), *Two Nations, Many Cultures : Ethnic Groups in Canada*, Scarborough, Prentice Hall, 173-186.
- Minister of Tourism and Recreation, *BILL 41. An Act to Establish the Ministry of Tourism and Recreation*, 1982 Toronto, Alan Gordon, Imprimeur de la reine pour l'Ontario.
- Ministère du Tourisme et des Loisirs, *Loisirs communautaires. Énoncé de politiques*, Toronto, Gouvernement de l'Ontario.

- Ministère du Tourisme et des Loisirs, *Énoncé de politique (ébauche) : sur la voie de l'équité en matière de loisirs pour les Franco-Ontariens*, Toronto, Gouvernement de l'Ontario.
1992
- Ministry of Culture and Recreation, *Ministry of Culture and Recreation Proposal for a Policy Statement for French Language Services*, Toronto, Government of Ontario.
1980
- Ministry of Culture, Tourism and Recreation, *Organization Chart*, Toronto, Government of Ontario.
1993
- Ministry of Culture, Tourism and Recreation, *Francophone Recreation Policy Statement (draft)*, Toronto, Government of Ontario.
1994
- Ministry of Tourism and Recreation, *Task Force Report and Recommendations on the Review of Franco-O-Forme and the Franco-Ontarian Advisory Committee on Sports and Fitness*, Toronto, Government of Ontario.
1990
- POOLEY, John C., «Ethnic Soccer Clubs in Milwaukee: A Study in Assimilation», dans: John W. LOY, Gerald S. KENYON et Barry D. MCPHERSON (dirs.), *Sport, Culture and Society: A Reader on the Sociology of Sport*, Philadelphia, Lea & Febiger, 74-93.
1981
- RENSON, Roland, Danielle DE KEGEL et Herman SMULDERS, «The Folk Roots of Games: Games and Ethnic Identity among Flemish-Canadian Immigrants», *Canadian Journal of History of Sport*, XIV, 2: 69-79.
1983
- SIMON, Pierre-Jean, «Le sociologue et les minorités: connaissance et idéologie», *Sociologie et sociétés*, 1983 XV, 2: 9-21.
- Sport Ontario, *Sport Sources '91*, Ministry of Tourism and Recreation, Toronto, Government of Ontario.
1991
- SYLVESTRE, Paul-François, «Les profondes racines du sport», dans: Sylvie JEAN et Paul-François SYLVESTRE, *Nos athlètes: premier panorama*, Ottawa, Éditions L'Interligne, 13-23.
1990

ANNEXE A - LISTE DES ENTREVUES

- ACFO-E1, *Entrevue avec Juline Ranger, responsable des relations publiques de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO)*.
1994
- ACFO-E2, *Entrevue avec Jean-Charles Cachon, président du Comité de mise en œuvre (CMO) du plan de développement global de la communauté franco-ontarienne*.
1994
- FAFO-E1, *Entrevue avec Janine Lacroix, directrice générale de la Fédération des aînés francophones de l'Ontario (FAFO)*.
1994
- FCSFO-E1, *Entrevue avec Claude Lemieux, président du conseil d'administration de la Fédération des clubs sociaux franco-ontariens (FCSFO)*.
1994
- FESFO-E1, *Entrevue avec Félix St-Denis, agent de développement à la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO)*.
1994
- FESFO-E2, *Entrevue avec Marie Lapointe, directrice générale de la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO)*.
1994
- FRANC-O-FORME-E1, *Entrevue avec Raymond Lessard, président du conseil d'administration du Centre d'information franco-ontarien sur le sport, la condition physique et le sport (Franc-O-Forme)*.
1994
- FRANC-O-FORME-E2, *Entrevue avec Maurice Régimbal, directeur consultant du Centre d'information franco-ontarien sur le sport, la condition physique et le sport (Franc-O-Forme)*.
1994